



1^{er} décembre 2008

Un accord pour qu'un gouvernement de coopération réagisse à la crise économique actuelle

Le présent document souligne les ententes clés entre le Parti libéral du Canada et le Nouveau parti démocratique du Canada concernant un nouveau gouvernement de coopération.

1. Rôle des caucus

Les caucus libéral et néo-démocrate continueront de se réunir comme deux groupes différents. Ils auront des séances d'information et seront consultés au besoin. Les deux caucus sont autorisés à donner des conseils au gouvernement. Les deux caucus peuvent tenir des réunions conjointes, tel que convenu, de temps à autre pour discuter conjointement certaines questions. Les caucus seront assis l'un à côté de l'autre sur les bancs du gouvernement.

2. Conseil des ministres

Rien dans le présent Accord n'est proposé dans l'intention de diminuer ou d'altérer le pouvoir et les prérogatives du Premier ministre.

Le Premier ministre sera le chef du Parti libéral du Canada.

Le ministre des Finances sera choisi au sein du caucus libéral.

Le conseil des ministres sera composé de vingt-quatre ministres, plus le Premier ministre.

Dix-huit de ces ministres seront choisis au sein du caucus libéral.

Six de ces ministres seront nommés au sein du caucus néo-démocrate. Six secrétaires Parlementaires, assermentés à titre de membres du Conseil privé, seront également nommés chez les néo-démocrates. Advenant le cas où le Premier ministre choisirait d'augmenter la taille du cabinet, la proportion de membres néo-démocrates sera maintenue.

Les détails de ces nominations au conseil des ministres seront déterminés par le Premier ministre en consultation raisonnable avec le chef du NPD.

Les règles et usages de la confidentialité et de la solidarité du Cabinet seront strictement maintenues. Les procédures normales des nominations au Cabinet et la gouvernance du gouvernement fédéral canadien seront respectées. Le Cabinet est conjointement et collectivement responsable devant le Parlement pour ses travaux, y compris lors de la période de questions quotidienne.

3. Une stratégie « sans surprise »

Dans les limites du raisonnable et en fonction des besoins du gouvernement, les deux partis conviennent de travailler ensemble « sans surprise ».

De plus, le gouvernement mettra en place dès sa formation un mécanisme permanent de consultation avec le Bloc Québécois.

4. Nominations

Les deux partis s'engagent à restaurer l'intégrité, la transparence et l'efficacité du processus de nominations à la fonction publique et dans les organes fédéraux, comme la Cour suprême et le Sénat, et dans les commissions comme le CRTC.

Le Premier ministre consultera le chef du NPD s'il y a lieu, au sujet de ces nominations.

5. Un comité permanent de gestion de l'Accord

Un comité permanent de gestion de l'Accord, présidé par le Premier ministre, sera mis sur pied.

Il sera composé du Premier ministre, du chef du NPD et, à l'occasion, d'autres personnes jugées utiles par les chefs.

Le comité se réunira régulièrement pour s'assurer du bon fonctionnement de l'Accord, pour traiter des questions importantes soulevées, pour se consulter sur

les nominations-clés et pour résoudre tout conflit pouvant émaner de l'Accord (par exemple, en donnant un mandat à un comité de confiance formé de personnalités canadiennes éminentes).

6. Termes de cet Accord

Cet accord expirera le 30 juin 2011, à moins qu'il ne soit renouvelé.

Conclu le 1^{er} décembre 2008

L'honorable Stéphane Dion
Chef du Parti libéral du Canada

L'honorable Jack Layton
Chef du Nouveau Parti démocratique du Canada



Un accord politique pour remédier à la crise économique actuelle

Préambule

Le nouveau gouvernement bénéficie de l'appui de partis qui partagent un même engagement envers la responsabilité budgétaire, un programme progressiste et la conviction que le gouvernement doit agir en partenariat avec les Canadiens et les Québécois. Lorsque cela s'applique, ces objectifs devraient être poursuivis dans un esprit de partenariat et en consultation avec les gouvernements provinciaux et territoriaux.

Principes budgétaires

Cet accord politique est basé sur la responsabilité budgétaire. Les trois partis conviennent que l'économie canadienne et le cadre fiscal du gouvernement fédéral ont été sérieusement affaiblis depuis le dernier budget fédéral.

Comme l'a conclu le directeur parlementaire du budget, à cause des choix politiques du gouvernement conservateur, le point de départ du gouvernement fédéral est le déficit. Cette nouvelle réalité ne réduit pas la nécessité de stimuler l'économie comme en font foi les ententes conclues par tous les pays membres du G-20.

Le plan suivant décrit les objectifs communs et établit des lignes directrices afin de parvenir à stimuler activement l'économie pour les deux prochaines années. Il renferme également un engagement commun de revenir aux budgets excédentaires en quatre ans.

Plan de stimulation de l'économie

La grande priorité du nouveau gouvernement est de mettre en œuvre un plan visant à stimuler l'économie, en commençant – sans s'y limiter – par :

- L'accélération du versement des financements actuels au titre de l'infrastructure de même que d'importants nouveaux crédits, notamment pour des projets municipaux et intergouvernementaux (comme le transport en commun, l'énergie propre, l'eau, les corridors et les portes d'entrée). Cela inclurait certainement de remédier au besoin urgent d'infrastructure des Premières Nations, des Métis et des Inuits.
- La construction et la rénovation de logements.
- Des investissements dans des stratégies touchant les secteurs clés (p. ex. : secteurs manufacturier, forestier et automobile) conçues pour créer et sauver des emplois, et prévoyant une aide conditionnelle à une transformation de ces industries en vue de les rendre à nouveau rentables et durables.

Un soutien rapide pour les gens touchés par la crise économique

Le nouveau gouvernement s'engage à assurer que le gouvernement fédéral mette en place les programmes appropriés pour aider les gens les plus touchés par la crise économique, de sorte que tous les citoyens soient en mesure de participer pleinement au rétablissement économique qui suivra, notamment par les mesures suivantes :

- Faciliter le perfectionnement des compétences pour que les travailleurs canadiens soient bien outillés pour faire face à une économie en rapide évolution, tout en respectant les juridictions provinciales et les ententes en vigueur.

Modifier la loi actuelle créant la nouvelle société d'État chargée de l'assurance-emploi afin de garantir que tous les revenus tirés des primes de l'assurance-emploi servent à l'octroi de prestations et à de la formation pour les travailleurs. Éliminer la période d'attente de deux semaines actuelle

- Baisser de 50 pourcent le retrait minimum requis des Fonds enregistrés de revenu de retraite (FERR) pour 2008.
- Réformer les lois sur la faillite et l'insolvabilité pour mieux protéger les pensions..

- Mettre en œuvre un programme de soutien au revenu pour les travailleurs âgés qui ont perdu leur emploi afin de les aider à faire la transition entre l'emploi actif et leurs prestations de retraite.

Autres priorités pour stimuler l'économie

- Soutien à la culture, notamment par l'annulation des compressions annoncées par le gouvernement conservateur.
- Soutien à la Commission canadienne du blé et à la gestion de l'offre.
- Réforme de l'immigration.
- Restaurer le financement des agences de développement économique régional en faveur des organisations de développement à but non lucratif.

Les familles

Si les finances le permettent, nous nous engageons à aller de l'avant avec de meilleures prestations pour enfants et avec un programme d'éducation préscolaire et de garde d'enfants en partenariat avec chaque province, dans le respect de leur rôle et de leur juridiction, avec possibilité de retrait avec pleine compensation financière.

Collaborer avec nos partenaires en Amérique du Nord

Nous allons collaborer avec nos partenaires nord-américains pour établir un système d'échange de droits d'émission de gaz à effets de serre pour l'Amérique du Nord incluant des objectifs de réduction absolue des émissions, en se basant sur 1990 comme année de référence.

Collaborer avec nos partenaires internationaux

Le gouvernement s'engage à travailler avec la communauté internationale, particulièrement avec les pays membres du G-20 afin d'élaborer une nouvelle architecture financière mondiale.

Les votes de confiance

Le gouvernement ne demandera pas la dissolution du Parlement pendant la durée de cette entente, sauf suite à une défaite sur une motion de non-confiance

explicitement présentée par l'opposition, ou lors de tout vote portant sur le discours du Trône, ou d'un vote portant sur le budget à quelque étape que ce soit à la Chambre, ou d'un vote sur tout projet de mise en œuvre d'un budget à quelque étape que ce soit à la Chambre, ou d'un vote sur toute motion à la Chambre visant à appuyer, restaurer ou rétablir tout crédit, ou sur tout projet de loi de crédits à toute étape à la Chambre.

Le Bloc Québécois ne présentera pas, ni n'appuiera des motions de non-confiance envers le gouvernement pendant sa période d'appui à cette entente. Il votera en faveur de la position du gouvernement dans le respect de tous les points cités dans le paragraphe qui précède immédiatement.

Termes de l'entente

Le Parti libéral du Canada et le Nouveau Parti démocratique du Canada souscriront à cette entente jusqu'au 30 juin 2011 à moins qu'elle ne soit renouvelée.

Le Bloc Québécois souscrira à cette entente jusqu'au 30 juin 2010 à moins qu'elle ne soit renouvelée.

Conclu le 1^{er} décembre 2008

L'honorable Stéphane Dion
Chef du Parti libéral du Canada

L'honorable Jack Layton
Chef du Nouveau Parti démocratique du Canada

Gilles Duceppe
Chef, Bloc Québécois